

Exclusif « Quand on dit que Parcoursup c'est de l'humain derrière : c'est vrai ! » (CAES de Grenoble)

Grenoble - Publié le mardi 10 juillet 2018 à 10 h 28 - Actualité n° 124381

« Tous les candidats qui saisissent la CAES (commission académique d'accès à l'enseignement supérieur) reçoivent une réponse individualisée par mail, par la messagerie Parcoursup et on leur passe en plus un coup de téléphone. Une fois qu'on leur confirme avoir reçu leur demande, on étudie leur dossier, et dès qu'une proposition leur est faite, on les prévient. Quand on dit que Parcoursup c'est de l'humain derrière : c'est vrai ! », déclare Ellen Thomson, conseillère technique de [Fabienne Blaise](#), rectrice de l'académie de Grenoble, en charge de la CAES, à News Tank, le 06/07/2018.

Depuis le 22/05, 330 candidats ont ainsi saisi la CAES à Grenoble. Leurs dossiers sont étudiés lors d'une séance hebdomadaire, comme celle du 06/07/2018, à laquelle assiste News Tank. Ce jour-là, 12 dossiers sont présentés : « C'est peu comparé aux 184 de la première séance, mais c'est parce que nous sommes dans la période des résultats du bac [le même jour] », indique Ellen Thomson.

Les membres présents, représentants d'établissement, inspecteurs, Psy-EN (psychologues de l'éducation nationale), etc., se réunissent en sous-groupes pour confronter le profil et le projet de l'élève avec les places vacantes. Objectif : « Trouver la meilleure solution possible, même s'il s'agit d'attendre qu'une place se libère ou d'orienter le jeune vers un conseiller pour élargir ses pistes », note Guy Chateigner, inspecteur académique et membre de la CAES.

Ainsi, parmi les 330 saisines, 135 ont reçu une proposition par mail, 90 sont sur liste d'attente et 50 ont été redirigés vers les conseillers d'orientation afin de retravailler leur projet.

Les propositions faites aux candidats peuvent être de différente nature comme le détaille Fabienne Blaise, selon qui l'ensemble des acteurs « fait de gros efforts » :

- « des places vacantes en BTS notamment, mais aussi quelques-unes en IUT, en licence et en CPGE ;
- 175 nouvelles places potentielles en BTS qui restent à confirmer ;
- des places en classes passerelles pour les STS, réservées aux bacheliers professionnels : nous en ouvrons cinq, dont quatre en tertiaire et une en production : c'est un peu comme les "oui si" afin de préparer les étudiants à réussir en BTS. »

La CAES sera opérationnelle jusqu'au 16/07, puis de nouveau fin août. « Entre temps, un dispositif de suivi sera proposé avec une permanence d'une Psy-EN, qui n'aura pas la possibilité de faire des propositions — les établissements étant souvent en congés et ne pouvant pas répondre aux demandes —, mais afin de rassurer les candidats », indique Ellen Thomson.

Pour Fabienne Blaise, ancienne vice-présidente de la CPU, s'il est encore tôt pour dresser un bilan de la procédure Parcoursup, elle estime qu'elle a déjà eu plusieurs mérites : « Une individualisation de l'orientation, et un meilleur dialogue entre ses acteurs » du secondaire et du supérieur ; et « la mise en place des "oui si" ». Il s'agit de « la véritable innovation de la loi ORE » selon elle, avec 1 104 de ces parcours proposés sur l'académie.

Comment fonctionne la CAES de Grenoble

Membres, fonctionnement et réponses possibles

La CAES réunit 25 personnes, dont des chefs d'établissement (universités, IUT, public et privé), le CIO, le Crous (pour la mobilité), des inspecteurs d'académie, le SAIO (service académique d'information et d'orientation) du rectorat. Ce ne sont pas forcément les mêmes personnes à chaque séance.

Les membres sont répartis en sous-groupes par type de bac, ou pour les réorientations et situations spécifiques (sportifs, handicap, etc.), afin d'étudier les dossiers de façon collégiale.

Le travail s'effectue à partir de différents éléments : la fiche Avenir, le dossier sur Parcoursup et les vœux réalisés ainsi que leur statut (refusé, en attente), éventuellement une fiche remplie avec le rectorat pour préciser les souhaits d'orientation, ainsi qu'une liste des places vacantes par établissement et filières pour l'académie.

Après l'étude du dossier et des places disponibles, plusieurs cas de figure se présentent :

- La commission est en mesure de faire des propositions pour lesquelles le candidat sera notifié et auxquelles il devra répondre : « On ne bloque le vœu sur Parcoursup qu'à partir du moment où il nous a confirmé être d'accord ».
- Le candidat porte un projet trop précis ou restrictif : « On leur propose d'en discuter avec un psy-EN pour élargir, soit sur un plan géographique ou sur d'autres formations. Dès lors une fiche de dialogue nous est renvoyée avec de nouveaux éléments. C'est ce qui explique qu'on puisse étudier un dossier plusieurs fois ».
- Si le projet et le profil correspondent à une formation, mais qu'il n'y a pas de place disponible, la CAES va placer le candidat en attente. « Nous sommes encore avant les résultats du bac, et donc des places vont se libérer ».

À la fin de chaque CAES, un point est fait entre les services des trois académies de la région Auvergne Rhône-Alpes (Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand), afin d'étudier les demandes interacadémies.

Un nombre de saisies encore limité

Le nombre de saisines est de 330, ce qui reste limité « alors qu'il y a eu en amont des processus de communication à destination des candidats en attente ou n'ayant pas eu de proposition », indique Ellen Thomson.

Ainsi, l'académie a reçu 30 000 messages de jeunes demandant de l'aide, inquiets ou simplement ayant besoin d'un renseignement, une phase en amont de la saisie. « Nous étions trois pour répondre, mais il n'y a pas un jeune qui n'a pas eu de réponse ».

Il y a deux types de profils de futurs étudiants ayant saisi la CAES :

- les candidats qui n'ont fait que des vœux très sélectifs, par exemple sur des CPGE réputées et qui ne se rendent pas compte de la sélectivité ;
- les dossiers très faibles.

Le nombre de saisines devrait augmenter selon Ellen Thomson : « Les résultats du bac vont créer un appel d'air sur les vœux en attente, ce qui règlera un certain nombre de cas de candidats encore sans proposition, mais va aussi en inciter d'autres à nous solliciter ». Un chiffre qui reste pourtant difficile à anticiper, la première année de la réforme.

Les chiffres au 06/07/2018

Sur les 330 candidats ayant saisi la CAES,

- 135 ont reçu une proposition par mail : 45 l'ont acceptée, 30 l'ont déclinée, 60 n'ont pas répondu ;
- 55 se sont positionnés sur les classes passerelles ;
- 90 sont en liste d'attente ;
- 50 ont été redirigés vers les conseillers d'orientation pour retravailler leur projet.

« A savoir également que 43 ont récemment reçu une proposition via la procédure complémentaire et vont donc sortir de la CAES », fait savoir le rectorat le 10/07/2018.

Concernant leur profil :

- 152 sont des réorientations ;
- 57 sont en bac professionnel ;
- 82 en bac technologique ;
- 28 en bac général.

Avec les membres de la commission lors d'une séance

Comment sont étudiés les dossiers

Le 06/07/2018, les membres de la CAES ont 12 dossiers à étudier. Les professionnels regardent l'ensemble du dossier : les notes, les appréciations, mais aussi ce qui peut apparaître entre les lignes.

« Sur le dossier de cette élève, qui montre des résultats très hétérogènes selon les disciplines, on voit bien que lorsqu'elle est motivée par une matière, elle se donne les moyens de réussir », indique Jacques Aimard, adjoint d'Ellen Thompson au SAIO. Elle souhaite s'orienter vers une filière artistique : « Elle a un projet précis, ce qui n'est pas toujours facile à contenter ».

Une place étant disponible dans la filière souhaitée, la proposition lui sera faite dans la journée même par une Psy-EN qui l'appellera directement. Si elle accepte, la place sera bloquée pour elle dans Parcoursup.

« Nous avons sûrement fait une heureuse ! », se réjouit Lionel Filippi, directeur de l'IUT 2 de l'UGA.

Pour certains cas, les membres de la CAES préfèrent attendre qu'une place se libère sur une formation adaptée plutôt que de proposer une filière ne convenant pas et où le risque d'échec est plus fort. Quand le dossier est faible et qu'il n'y a pas de solution immédiate, ils proposent un rendez-vous avec un psy-EN « afin d'élargir le champ des vœux ».

« On fait des propositions auxquelles ils n'auraient pas pensé, en tenant compte de leur projet et de leur profil. Sachant que c'est juste une proposition qu'ils peuvent accepter ou pas. Nous les contactons ensuite pour faire le suivi.

D'ailleurs un certain nombre d'entre eux n'acceptent pas la proposition, car nous sommes encore en juillet, avant les résultats du bac, et ils pensent pouvoir obtenir mieux ou une réponse sur un vœu en attente. Ils gardent de l'exigence, mais c'est normal », ajoute Guy Chateigner, inspecteur académique.

Une phase amont pour « engager le dialogue »

La CAES a été mise en place dès le début de la phase réponse sur Parcoursup, le 22/05/2018, d'abord pour les candidats refusés sur tous leurs vœux et pour les candidats en situation de handicap.

Une phase qui selon Jacques Aimard, « arrive un peu tôt, car toutes les places ne sont pas encore visibles ».

Mais il y voit aussi un intérêt : « Cela permet d'engager le dialogue avec les familles et les élèves, cela les rassure et les aide à construire leur projet ou à l'adapter, car il peut y avoir des décalages entre le projet et les attendus. Le but pour nous est de trouver une solution qui leur permettra de réussir, pas de les envoyer en licence s'ils n'ont pas le niveau, juste pour les caser quelque part ».

Croiser les regards

Guy Chateigner pointe un autre avantage : « On essaie de construire une réponse adaptée, ce qui nécessite de croiser les regards. Et il est intéressant de travailler et d'échanger avec des collègues différents : universitaires, chefs d'établissement de BTS, inspecteurs, services du rectorat, Psy-EN, Crous, etc., de partager notre analyse. Ce n'est pas un travail nouveau pour nous, mais la forme est différente ».

Pour lui, cela pourra aussi aider à mettre le doigt sur des signaux faibles, en faisant remonter l'expérience du terrain, « et d'imaginer de nouvelles solutions, plus adaptées. Mais la clé réside surtout dans une meilleure construction des projets d'orientation, notamment au niveau des représentations, et cela se prépare bien avant la terminale ».

Le bilan et les pistes d'amélioration de Parcoursup selon Fabienne Blaise, rectrice

Interrogée sur la réussite de la mise en place de la nouvelle procédure d'orientation et d'affectation dans le supérieur, Fabienne Blaise répond qu'il faudra « attendre pour faire un bilan, d'arriver au bout du processus, voire même dans un an ». Et même s'il n'y avait pas eu de tirage au sort en 2017, la rectrice de l'académie de Grenoble estime que « lorsqu'on a plus de 50 % d'étudiants en échec en licence, il faut faire quelque chose ».

Quant au « droit à l'échec » que certains pourfendeurs de la réforme mettent en avant, elle estime que « cette forme de sérendipité ne concerne pas les catégories les plus défavorisées ».

Des pistes d'amélioration

Pour autant, elle reconnaît que des choses pourraient être améliorées :

- « les candidats "en attente" bloquent un peu le système, il faut donc voir comment améliorer la fluidité, tout en leur laissant le choix ;
- il faut sûrement mieux articuler la CAES avec la phase complémentaire, même si le fait qu'elle arrive tôt est aussi rassurant pour ceux qui n'ont rien ».

Pour ce qui est du dialogue entre les acteurs de l'orientation, notamment entre les Scuio-IP des universités et les lycées, la rectrice se félicite que Parcoursup permette de « le systématiser, alors qu'il existait déjà des dispositifs ». Mais selon elle, il faut encore faire mieux :

« J'aimerais que l'on travaille ce dialogue dans les deux sens : que les professeurs principaux de lycées connaissent mieux l'université, et réciproquement, sans soupçon ni mépris ».

Elle dit réfléchir à des dispositifs pour « encourager des formations d'enseignants du secondaire dans le supérieur, ou pour acclimater encore davantage les élèves au supérieur avec des immersions, en capitalisant sur ce qui se fait déjà, et pourquoi pas avoir des personnels à cheval sur les deux univers ».

S'appuyer sur la recherche pour innover

Elle met aussi en avant dans l'académie de Grenoble, le rapport « très fort entre le côté éducatif primaire-secondaire et la recherche », et qu'en tant qu'universitaire, elle souhaite promouvoir :

« Je voudrais donner plus de sens à l'enseignant et à ses missions, je voudrais aider à valoriser leur rôle, et je pense que la recherche peut aider à cela. Ici c'est un réflexe : on cherche volontiers à passer d'une innovation un peu intuitive, à une démarche plus réflexive.

Il y a des chercheurs ici très visibles en sciences de l'éducation, comme Pascal Bressoux, professeur à l'Université de Grenoble-Alpes en sciences de l'éducation et membre du conseil scientifique de l'éducation nationale ».

Selon elle, plusieurs projets de recherche se développent ainsi autour du décrochage, de l'acte d'enseignement, de l'apprentissage de la langue, des mathématiques, etc., portés par les enseignants et des chercheurs. « Et le rôle du recteur est d'être en appui, pour accompagner financièrement et donner à faire voir le projet », ajoute-t-elle.

Fabienne Blaise



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Académie de Grenoble Rectrice	Mai 2018	Aujourd'hui
Conférence des Présidents d'Université Vice-présidente	Décembre 2016	Aujourd'hui
Université de Lille 3 – Sciences Humaines et Sociales Président	Mai 2012	Aujourd'hui
Université de Lille 3 – Sciences Humaines et Sociales Professeur d'université de langue et littérature grecque	2007	Aujourd'hui
Maison européenne des sciences de l'homme Directrice	2008	2012
Université de Lille 3 – Sciences Humaines et Sociales Directrice de l'UMR « Savoirs, Textes, Langage »	2006	2008

Fiche n° 4700, créée le 17/06/14 à 17:26 - MàJ le 02/05/18 à 12:18

Académie de Grenoble



Général | Gouvernance | Effectifs

Sta- tut	Service déconcentré de l'Etat (ministère de l'éducation nationale) à compétence régionale (Auvergne-Rhône-Alpes)
-------------	--

Siège	Grenoble
-------	----------

Académie de Grenoble
DDFIP de l'Isère
8 rue de Belgrade - BP 1126
38022 Grenoble Cedex 1 - FRANCE



Fiche n° 7383, créée le 09/07/18 à 06:11

© News Tank 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »